

Squatteurs, la justice française marche à l'envers !

écrit par Patrick Jardin | 5 août 2025





En France, la justice marche complètement à l'envers... En effet les squatters qui aux yeux de la loi ne sont peut-être plus des squatters mais qui pour moi **demeurent des squatters** ont détourné le problème. En effet, désormais, plutôt que de rentrer chez vous en forçant les serrures ils louent tout à fait légalement votre bien **mais au lieu de vous le rendre à la date prévue** c'est-à-dire deux ou trois jours plus tard, ils changent les serrures, prennent un abonnement EDF à votre adresse et occupent les lieux de façon tout à fait illégale...

Face à cette nouvelle délinquance les services de police sont bien désemparés. **Pour être considérés comme des squatteurs, il aurait fallu qu'ils entrent illégalement.** Or, ce n'est pas le cas car ils ont réservé leur logement sur une plateforme d'hébergement. Dans ce cas, il n'est pas possible, comme pour les squatteurs, d'expulser rapidement (comme le prévoit la loi «anti-squats») les occupants illégaux... Déjà que pour les

squatters, malgré la loi c'est mission quasi impossible,
il n'en faut pas plus pour que les services de police refusent d'intervenir ...

Pensez donc, ils risqueraient de prendre un mauvais coup ! « *Depuis deux ans, j'ai 5 à 6 dossiers où les propriétaires se retrouvent dans des situations kafkaïennes* », raconte Me Xavier Demeuzoy, avocat en droit immobilier. **Pour mettre fin à ce phénomène grandissant mais qui, heureusement, reste encore très minoritaire, Me Demeuzoy suggère la création d'un contrat entre le propriétaire et le locataire mis en relation par une plateforme de type Airbnb. [...] En revanche, évitez de vous faire justice vous-même. Vous risquez trois ans de prison et 30.000 euros d'amende si le « squatteur » dépose plainte pour... violation de domicile.** Effectivement c'est très désagréable de se retrouver avec une plainte pour **violation de son propre domicile** et une amende à payer de 30000€ je ne peux donner que raison à Me Demeuzoy dans le cadre de la loi mais en ce qui me concerne **chez moi la loi c'est moi !** Alors, je suggère une méthode bien plus expéditive, **l'expulsion manu-militari avec une bande de copains couillus et musclés c'est 10 fois plus efficace et instantané**, moi, cela m'est arrivé et c'est ce que nous avons fait : pas de plainte (j'ai peut-être eu de la chance) malgré les textes de lois que leur avocate gauchiste avait pris la précaution de leur photocopier et qu'ils avaient affiché un peu partout et pas de dégradation hormis les serrures qu'il a fallu remplacer...

Les flics sont venus et nous ont dit : « *vous avez été super efficaces* » quant aux 30000 € d'amende, déjà tous les tribunaux ne les accordent pas il y en a encore (peu je vous l'accorde) qui sont censés le faire ; par contre les dégâts commis par ces occupants indéliçats souvent se montent à beaucoup plus que 30 000 euros, quand ils

ne vous foutent pas le feu à la baraque donc le compte est vite fait. Autre solution, **ne jamais louer son bien par l'intermédiaire de AIRBNB, au moins vous ne risquerez pas pour 3 ou 400€ d'être emmerdé !**

XXX

Ca y est, on a enfin réussi à virer cette saloperie de Gazaouie inscrite à science po de Lille ! Rendez vous compte, l'Etat Français lui avait même attribué une bourse (l'histoire ne dit pas si l'autre ordure qui la soutenait a été expulsée par le même avion, on ne veut plus de telles pourritures sur notre territoire) qui prônait de tuer des juifs et qui faisait référence à Hitler ! C'est à souligner car tellement rare, même le débile de l'Élysée s'en est félicité alors qu'il coule des jours heureux avec ce qui lui sert de femme. Ne rigolez pas, le fort de Brégançon vous coûte environ 4000000€, mais ce n'est pas grave, c'est Nicolas qui paie...

On se réjouit d'avoir expulsé une saloperie mais à cause de Macron qui veut reconnaître l'état terroriste palestinien qu'est la Palestine on va en importer encore combien ? Combien de Français vont encore tomber à cause de cet acte idiot, imbécile et meurtrier ?

En terme de meurtre des Français Macron estime-t-il qu'il a du retard sur son prédécesseur Hollande et cherche-t-il à le rattraper ?

Suite à l'expulsion de Nour Attalah et tant que l'enquête n'est pas terminée la France n'acceptera plus de Gazaoui, c'est toujours ça de gagné !

En tous cas c'est le sentiment que cela donne car au lieu d'apporter la sécurité au peuple qu'il est censé administrer comme le prévoit la Constitution **il fait tout l'inverse** et ce n'est pas avec ses baltringues de

ministres que sont Retailleau, Moussa Darmanin ou Jean Noël Barrot qu'on sera protégés, croyez-le bien ! Les Français doivent se préparer au pire et s'armer pour au moins défendre leur famille même si c'est dans l'illégalité, après tout eux ne respectent pas la Constitution qui les oblige à nous protéger, il est normal que chaque père de famille devant l'incompétence de ces dirigeants se substitue à eux et protège sa famille !

Patrick Jardin